

Bulletin trimestriel d'Informations Municipales

Octobre ∞ Novembre ∞ Décembre 2009 ∞ n° 42



SOMMAIRE

- Conseils municipaux des : 16 septembre, 28 octobre et 25 novembre 2009
- Informations diverses
- Un peu d'histoire
- Manifestations



*Monsieur le Maire et l'équipe municipale
vous souhaitent de bonnes Fêtes de fin d'année*

CONSEIL DU 16 SEPTEMBRE 2009

➤ DÉCISIONS DU MAIRE

➔ **Marché des travaux « Sanitaires de l'École »**

Travaux d'aménagement des sanitaires de l'école primaire pour un montant total de 22 536,93 € H.T. A ces travaux s'ajoute l'étude pour 3 350 € HT.

➔ **Marché de travaux de voirie 2009**

Ce marché complémentaire a été attribué à l'entreprise EUROVIA. Il concerne la réfection partielle de la chaussée Route Vieille de Montplaisir, pour un montant de 9 627,80 € TTC.

➔ **Règlement du sinistre «dommages électriques » à l'église**

Encaissement d'un chèque de règlement, par l'assureur de la commune, d'un sinistre « dommages électriques » à la centrale de commande des cloches de l'église,

survenu le 30 mars 2009, pour un montant de 1 737,19 euros.

➔ **Modifications ouvertures de crédits au Budget Primitif Annexe 2009 de l'Îlot du Jardin Public**

Suite à l'appel d'offres pour les travaux d'aménagement de l'Îlot du Jardin Public, un chèque de caution de 40 € a été demandé aux entreprises, contre la remise du dossier.

Il convient donc de procéder à la restitution ou à l'encaissement des chèques de caution aux entreprises, selon la loi sur les Appels d'offres.

➔ **Modifications ouvertures de crédits au Budget Primitif 2009 de la commune**

☞ Opération concernant le programme « Réhabilitation de l'immeuble Place du Mail », et implique la somme de 36,39 €

☞ Programmes d'investissements, suite à la progression des chantiers :

- Alarmes Incendie Ecoles / Salle des Fêtes + 5 600 €
- Voirie 2009 + 10 000 €

Le Conseil prend acte de ces décisions.

➡ TRANSFERTS DANS LE DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande de propriétaires ou associations syndicales de transférer dans le domaine public communal, les espaces collectifs et les réseaux d'assainissement et éclairage public de plusieurs lotissements de la commune, à savoir :

- ➔ « Les Sittelles »,
- ➔ « Le Clos de Jalet »,
- ➔ « Les Chênes ».

Considérant que ces équipements présentent un caractère public et un bon état d'entretien apparent, un transfert d'office et sans indemnité dans le domaine public communal peut être envisagé après enquête publique. Le Conseil accepte ce transfert. Il autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles en vue de sa réalisation et à mettre en œuvre l'enquête publique réglementaire.

➡ AVENANT AU CAHIER DES CHARGES GRDF (Gaz Réseau Distribution France)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un avenant au contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel a été négocié avec GRDF. Il concerne les extensions des réseaux publics de distribution de gaz naturel.

Le Conseil approuve l'avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer.

➡ PRIX ET QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Monsieur Alain GRIMAL présente le rapport annuel de l'eau et indique les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2008.

La qualité de l'eau, est contrôlée par des analyses effectuées régulièrement par Véolia et les services de la DDASS. On relève peu d'analyses non conformes.

Les résultats sont les suivants : dureté : eau très peu calcaire // nitrates : valeurs conformes à la norme // pesticides : pas de dépassement de la norme sur la période // Paramètres microbiologiques : eau de bonne qualité.

➡ CORRESPONDANT PANDÉMIE GRIPPALE

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux de l'action des Maires dans la gestion d'une crise sanitaire de type « pandémie grippale ». Acteur majeur de la sécurité civile, chaque commune doit donc s'organiser et anticiper au mieux la gestion de ce type de crise.

Le Conseil désigne Monsieur Alain GRIMAL, correspondant communal « Pandémie grippale ». Un groupe de cinq élus lui est adjoint pour constituer une cellule de veille.

➡ QUESTIONS DIVERSES

➔ Îlot du jardin public

Les travaux ont commencé le 30 août 2009 avec l'entreprise Malet, pour les VRD, et l'entreprise Saint-Michel Constructions pour le gros œuvre.

➔ Point sur les travaux

☞ Le curage des fossés est terminé.

☞ Le « point à temps » de la voirie devrait être réalisé début octobre avec la signalisation horizontale (traversée du village, ronds-points, ainsi que de nouveaux marquages : arrêts de bus, passages piétons...).

☞ Une signalisation des chemins de randonnées sera étudiée pour des raisons de sécurité.

☞ Le chantier des sanitaires à l'école primaire se termine aujourd'hui. La réception des travaux est prévue le 21 septembre 2009.

➔ Prêt-à-Poster

Le lancement de cette opération, vendredi 11 septembre 2009, a reçu un franc succès.

➔ Transports scolaires

☞ Étude des emplacements du mobilier urbain (abri bus) avec Monsieur Michel MARC ;

☞ Le service fonctionne plutôt bien.

☞ En matinée on compte 3 horaires de passage des bus à Cunac.

☞ Le sens de rotation du circuit scolaire a été modifié.

➔ **Courrier de Madame MEUNIER, directrice de l'École**, en date du 3 septembre 2009, qui relève plusieurs points, entre autres : problème de propreté et hygiène à l'école, nouvel aménagement des sanitaires, risques pandémie grippale.

Une réponse reprenant tous les sujets évoqués sera rédigée et remise en mains propres à Madame MEUNIER par Monsieur le Maire et Monsieur Alain GRIMAL, chargé des affaires scolaires et périscolaires.

CONSEIL DU 28 OCTOBRE 2009

➡ DÉCISIONS DU MAIRE

➔ Décision modificative au B.P. 2009 du Budget Général

Il convient d'augmenter les ouvertures de crédits « aménagements et équipements 2009 » suite à la nécessité d'achats supplémentaires de matériel technique. (lave-vaisselle, plonge industrielle, citerne et pompe auto-amorçante ...) soit la somme de 3 000 €

➤ INSCRIPTION AU PDIPR DU « CHEMIN DES DEUX VALLONS »

Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de l'itinéraire du « Chemin des deux Vallons » et de la liaison avec le « Sentier du Moulin », de Cambon.

Le Conseil émet un avis favorable sur cette inscription.

➤ MISE À JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

La dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales a été réalisée en 1998. Cette mise à jour avait permis d'identifier 20 715 mètres de voies communales et 3 610 mètres de chemins ruraux.

Suite au nouveau classement décidé par le Conseil, la longueur des voies communales est désormais portée à 23 332 mètres et celle des chemins ruraux à 1 075 mètres.

➤ RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008 DE LA C2A

Monsieur le Maire communique au Conseil le rapport d'activités 2008 du Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois. Le Conseil prend acte de ce rapport.

➤ QUESTIONS DIVERSES

➔ Demande de subvention au Conseil général : accessibilité de l'îlot du jardin public Place du Mail

Monsieur le Maire informe le Conseil des aménagements extérieurs envisagés pour rendre les espaces publics accessibles : futur foyer, église et jardin public.

Le coût prévisionnel est de 42 705,25 € TTC. Une subvention est donc sollicitée auprès du Conseil général dont le montant est de 10 712,02 €

➔ Organisation des transferts de compétences Voirie et Réseaux d'assainissement envisagés par la C2A.

Le périmètre d'action a été déterminé. Une charte va être rédigée par la Commission « organisation ».

➔ Privatisation de la Poste

Le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social. En Europe, les privatisations postales ont engendré la baisse de qualité de services, augmentation des tarifs et destructions d'emplois.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, se prononce donc contre la privatisation de la Poste et demande la tenue d'un référendum sur le service public postal.

➔ Travaux de l'îlot du jardin public

Après 3 semaines de retard imputables à des difficultés rencontrées en début de chantier, les travaux avancent bien. La dalle du rez-de-chaussée sera posée début novembre.

➔ Chambre des Métiers

Elle a pris la décision de venir s'installer définitivement à Cunac dans les 3 ans.

➔ Enquête publique pour l'intégration de voies et réseaux dans le domaine public

L'enquête publique va démarrer le 9 novembre prochain. Le commissaire enquêteur est monsieur Christian CHAMAYOU. Il s'agit des lotissements « Les Sittelles », « Les Chênes » et « Clos de Jalet ».

➔ Cérémonie du 11 novembre 1945 : la cérémonie aura lieu le dimanche 8 novembre à partir de 11 h 30 au monument aux morts.

➔ Transports scolaires : un abribus va être mis en place au Vialar.

➔ Inventaires : il a été effectué l'inventaire des produits d'entretien de la mairie et du matériel mis à disposition des utilisateurs de la salle de spectacles.

➔ Attribution d'une subvention d'un montant de 107 € pour l'année 2009 à la nouvelle Association Sportive de Danses Cunacoises (ASDC) dont l'activité a démarré depuis le 28 septembre dernier.

CONSEIL DU 25 NOVEMBRE 2009

➤ DÉCISION DU MAIRE

Contractualisation d'un prêt bancaire auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées pour un montant de 200 000 € sur 15 ans au taux fixe de 3,66% avec amortissement progressif et échéances trimestrielles.

Objet : investissements communaux au Budget général de la commune.

➤ DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE AU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Avis favorable du Conseil municipal pour anticipation du remboursement d'un prêt-relais contractualisé en 2006 (assainissement Route de Saint-Juéry, Puech Mourié, Le Vialar) avec la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées pour un montant global de 208 100 € (200 000 € en capital et 8 100 € en frais financiers).

➤ FONDS DE CONCOURS 2009 DE LA C2A

Le Conseil approuve l'inscription de la commune de Cunac au fonds de concours 2009 de la C2A pour un montant de 12 510 € à titre de participation aux frais de fonctionnement des bâtiments communaux (électricité et assurances) et autorise Monsieur le Maire à signer la convention nécessaire avec la C2A.

➤ DISSOLUTION DU SYNDICAT D'ÉLECTRIFICATION DE FAUCH III

Par délibération en date du 15 septembre 2009 le SDET (Syndicat Départemental d'Électricité du Tarn) a décidé la dissolution du syndicat d'électrification de Fauch III et l'adhésion au SDET des communes qui étaient membres de ce syndicat.

C'était le cas de la commune de Cunac.

A son tour le Conseil qui est appelé à se prononcer émet un avis favorable pour :

➔ La dissolution du syndicat d'électrification de Fauch III,

- L'adhésion de notre commune au SDET,
- L'adoption des statuts du SDET,
- Le transfert de l'actif et du passif directement en pleine propriété du syndicat de Fauch III au SDET.

🔄 DISSOLUTION DU SIVOM DE VILLEFRANCHE D'ALBIGEOIS

Par délibération en date du 19 novembre 2009 le SIVOM a décidé sa dissolution à effet du 31 décembre 2009.

A son tour le Conseil qui est appelé à se prononcer émet un avis favorable pour :

- La dissolution du SIVOM,
- Le transfert des compétences suivantes (ainsi que des emprunts en cours) :

☞ Centre de Loisirs de Bessoulet : reprise du bail par la mairie de Villefranche (avant un transfert vers la communauté de communes du Villefranchois),

☞ MARPA : reprise par la mairie de Villefranche (avant un transfert vers la communauté de communes du Villefranchois),

☞ Terrain à la déchetterie de la Besse : rachat par Trifyl pour 1 € symbolique

☞ Voirie : annulation des mises à disposition
Le Conseil charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

🔄 TRANSFERT DE VOIES ET RÉSEAUX DANS LE DOMAINE PUBLIC

Sont concernés les lotissements des Sittelles, du Clos de Jalet et des Chênes.

Une enquête publique a eu lieu du 9 au 23 novembre et n'a fait l'objet d'aucune observation.

Le Conseil décide du classement d'office dans le domaine public des voies concernées et approuve leur transfert dans le dit domaine public.

Il décide également de la mise à jour du tableau de la voirie communale :

- VC 112 allée des Sittelles, 303 m
- VC 113 rue des Piverts, 82 m
- VC 114 rue des Alouettes, 85 m
- VC 115 allée du Barthas, 95 m

La longueur totale des VC se voit ainsi portée à 23989 m (+ 1075 m de chemins ruraux)

🔄 PROCÉDURE DE REPRISE DE CONCESSIONS AU CIMETIÈRE

Un certain nombre de concessions non entretenues (12 ayant un acte de concession, 7 sans acte et 4 pour lesquelles des liens familiaux ont pu être établis) ont été identifiées et devraient faire l'objet d'une procédure de reprise par la Mairie.

🔄 COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL DU SDET

Le rapport d'activité annuel du SDET a été transmis à la Mairie par le Président du secteur d'énergie. Le Conseil en prend acte.

🔄 ÎLOT DU JARDIN PUBLIC

Suite à une demande du trésorier payeur général, le Conseil précise que le marché de travaux se répartit en deux budgets distincts :

- Un budget annexe pour les logements sociaux pour 440 928 €
- Un programme inscrit au budget général de la commune pour les bâtiments communaux pour 165 000 €

Il précise aussi les clés de répartition des dépenses entre ces 2 budgets, lot par lot.

🔄 QUESTIONS DIVERSES

→ PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Dans l'attente de l'enquête publique, des réponses écrites vont être faites aux personnes qui ont adressé un courrier.

→ Travaux

☞ Projet d'installation de conteneurs enterrés Place du Mail et de construction de toilettes publiques Place de la Grèze, en remplacement de celles de la Place du Mail, qui vont être bientôt détruites.

☞ Pont de la Rasclette : l'autre côté de la route va être également réaménagé (construction du 2^{ème} parapet) toujours dans le cadre d'un partenariat avec l'association de réinsertion Verso.

→ Cambriolage à la Mairie

Dans la nuit du 24 au 25 novembre, vol avec effraction d'un ordinateur et de matériel de sonorisation. Une étude va être réalisée pour une protection des locaux communaux par alarme.

→ Transfert de compétences des communes vers la C2A

Monsieur le Maire donne aux conseillers les dernières informations relatives à ce dossier. Il s'agirait de transférer à minima les compétences voirie et assainissement. Le prochain Conseil communautaire du 8 décembre devrait entériner certaines décisions en ce sens avant consultation des conseils municipaux.

INFORMATIONS DIVERSES

🔄 JOURNÉE D'APPEL DE PRÉPARATION À LA DÉFENSE (filles et garçons) : recensement obligatoire à 16 ans

Les jeunes gens et jeunes filles nés en :

→ **Octobre, novembre, décembre 1993**, doivent venir se faire recenser à la Mairie, **avant le 31 décembre 2009**.

→ **Janvier, février, mars 1994**, doivent venir se faire recenser à la Mairie, **avant le 31 mars 2010**.

Chaque personne devra venir munie de *son livret de famille et d'un justificatif de domicile*.

Il est à noter que l'Attestation de Recensement et le Certificat de Participation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense sont nécessaires pour se présenter à tout concours, examen, permis de conduire, soumis au contrôle de l'autorité publique.

🔄 INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES : élections régionales en 2010

En vue des prochaines élections régionales prévues les **14 et 21 mars 2010**, les nouvelles inscriptions sur les listes électorales seront prises jusqu'au **31 décembre 2009**.

Si vous devez vous inscrire, ou si vous souhaitez modifier votre inscription, prenez d'ores et déjà contact avec le secrétariat de Mairie. Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.



🔄 HORAIRES DE LA MAIRIE

Pendant les vacances scolaires de Noël, le Secrétariat sera ouvert : **du lundi 21 décembre 2009 au jeudi 31 décembre 2009 inclus**, uniquement l'après-midi, de 13h 30 à 17h 30.



🔄 RENTRÉE SCOLAIRE 2010-2011

En vue de l'inscription éventuelle de leur(s) enfant(s) à l'école de Cunac à la prochaine rentrée scolaire 2010/2011, les parents doivent s'adresser dès à présent au secrétariat de Mairie pour remplir une fiche de pré-inscription. ☎ **05 63 55 13 93**

🔄 CÉRÉMONIE DES VŒUX

Selon la tradition, Monsieur le Maire et le Conseil municipal présenteront leurs vœux à tous les habitants : **le dimanche 10 janvier à 11h 30** à la Salle de spectacles.



🔄 NOUVEAUX HABITANTS DE CUNAC

Vous êtes cordialement les bienvenus à Cunac. C'est pourquoi la municipalité vous invite tout spécialement à assister à l'habituelle cérémonie des vœux, **le dimanche 10 janvier à 11h 30** à la Salle de spectacles.

Ce moment de l'année est une excellente occasion de rencontrer vos élus, vos voisins et d'autres Cunacois, de savoir ce qui s'est passé à Cunac l'année précédente et de vous informer sur ce qui va s'y passer. Vous aurez tout loisir pour poser des questions, faire des remarques ou des suggestions.

La municipalité vous accueillera donc avec plaisir : **le dimanche 10 janvier prochain.**

🔄 PAROISSE SAINT-JACQUES

L'Assemblée annuelle des chrétiens aura lieu le **dimanche 13 décembre** à l'issue de la messe de 10 h 45 suivie d'un apéritif.

Le 24 décembre à 21 h veillée et messe de Noël avec chants anciens et nouveaux. Les enfants seront associés au déroulement et les gâteries de Noël seront partagées.

🔄 CUNAC A SON PRÊT-A-POSTER

Vendredi 11 septembre 2009, le premier prêt-à-poster cunacois a été dévoilé et commercialisé par le bureau de poste de Saint-Juéry dans la Salle de spectacles de Cunac.



Cet événement s'est déroulé en présence, d'une part de représentants de la Poste et en particulier de Pierre CALMÈS, directeur du bureau de poste de Saint-Juéry, Patrick SAHUC, directeur des ventes d'Albi, d'Isabelle PORTOLA, chargée des relations commerciales et, d'autre part, de Jean-Claude de LAPANOUSE Maire de Cunac, du conseil municipal et de Jean-Paul RAYNAUD, Conseiller général représentant le Président du Conseil général.



Il faut souligner la qualité relationnelle du partenariat de la Poste avec la municipalité, ce qui a permis de réaliser un prêt-à-poster de qualité et original. La municipalité a souhaité que le patrimoine de la commune soit connu et valorisé par ce moyen de communication.

Ce prêt à poster, édité en 1000 enveloppes, a connu un franc succès et a attiré de nombreux Cunacois, amateurs et philatélistes. Plus de 800 enveloppes ont été vendues.

Ces enveloppes sont vendues par lot de 10 et sont disponibles, à présent, dans les bureaux de poste de Saint-Juéry et d'Arthès

➤ DEUXIÈMES JOURNÉES DU PATRIMOINE

Comme l'an passé, ces deux journées, en septembre, ont attiré la curiosité des visiteurs, intéressés par le patrimoine religieux communal. L'équipe du Relais d'église était fidèlement à son poste pour présenter les lieux et les objets exposés : les fresques de Nicolai GRESCHNY dans le baptistère, chemin de croix, vitraux, anciennes grilles de communion en fer forgé, éléments démontés de la chaire à prêcher en bois sculpté, vases en porcelaine, encensoirs, bannières, croix de procession, chapes richement brodées.



Le patrimoine de l'église Saint-Jacques a donc fait encore une fois l'objet de visites confirmant l'intérêt de ces journées annuelles.

➤ CUNAC : ÉTAPE POUR LA RANDO-CYCLISTE CONTRE LE CANCER

Le mercredi 23 Septembre, une journée de randonnée cycliste d'information contre le cancer s'est déroulée



dans les 9 communes du canton de Villefranche d'Albi, organisée par le Comité du Tarn de la Ligue contre le cancer, le Conseil Général du Tarn, le SJO cyclisme et la mairie de Saint-Juéry. La randonnée a fait étape dans les mairies du canton où la population était invitée à une séance d'information.

A la mairie de Cunac, l'équipe sportive a été accueillie par Alain GRIMAL 1^{er} adjoint au maire et Michel FONTÈS, conseiller municipal.

Un exposé sur la ligue contre le cancer a été présenté par le Docteur Pierre SALVY, ancien médecin anesthésiste et Secrétaire Départemental du Comité du Tarn de la Ligue contre le Cancer, qui a fait un exposé

sur les intérêts pour chacun d'entre nous d'effectuer tous les dépistages proposés par la médecine, afin de réduire au maximum les dangers liés à ce type de maladie.

Monsieur Michel ALIBERT, président du Saint-Juéry Olympique, a présenté l'équipe sportive.

➤ CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DU 11 NOVEMBRE 1918



La cérémonie commémorative du 11 novembre 1918 s'est déroulée à Cunac, le temps d'une éclaircie, le dimanche 8 novembre en présence de nombreux officiels : le délégué militaire départemental le Colonel CASSEN, des représentants de la section FNACA de Saint-Juéry et son président M. MOTIKA et le Conseiller général M. Jean-Paul RAYNAUD. L'assemblée était nombreuse avec en particulier des porte-drapeaux de Saint-Juéry et de Cunac.

Après le dépôt de gerbe au monument aux morts, Monsieur le Maire a lu le message du Secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants

Enfin, pour clôturer la manifestation, la population cunacoise a été cordialement invitée à un apéritif d'honneur.

➤ CIMETIÈRE : REPRISSE DE CONCESSIONS À L'ÉTAT D'ABANDON

Comme il l'a été annoncé dans le bulletin trimestriel n°41 de septembre dernier, la Mairie a identifié des sépultures anciennes susceptibles d'être concernées par la procédure dite de reprise pour état d'abandon¹, Cette procédure, longue et complexe, a une durée d'au moins 3 ans et doit obéir à trois impératifs :

↔1. **l'acte de concession**, s'il existe, doit dater de plus de 30 ans.

↔2. **la dernière inhumation** doit dater de plus de 10 ans.

↔3. **l'état d'abandon** doit être constaté par un 1^{er} procès-verbal, dressé par le Maire après une visite des lieux et porté à la connaissance du public et des familles puis, 3 ans après, par un 2^{ème} procès-verbal

¹ État d'abandon = la tombe a cessé d'être entretenue. Elle présente des signes extérieurs nuisant à la décence et au bon ordre du cimetière : délabrement envahissement par la végétation, atteinte à la sécurité et à la salubrité publiques.

dans les mêmes conditions. Si la concession est toujours en état d'abandon au bout de ces 3 ans, le Maire a la faculté de saisir le Conseil municipal, qui est appelé à décider si la reprise de la concession est prononcée ou non.

Dans un premier temps, une liste provisoire des concessions de Cunac présentant un état d'abandon a été dressée et va être prochainement affichée à la Mairie et aux portes du cimetière. De plus, chaque emplacement concerné va être identifié par un panneau « Concession réputée en l'état d'abandon. Toute personne susceptible de fournir un renseignement sur cette concession est priée de s'adresser à la Mairie. ☎05 63 55 13 93 ».

➡ INFO « LOGEMENT SOCIAUX »

Les travaux à l'Îlot du jardin public, situé Place du Mail se poursuivent et devraient être terminés en mars 2010. La livraison des 3 logements sociaux est prévue pour cette date. Les personnes intéressées peuvent d'ores et déjà s'inscrire auprès du secrétariat de la Mairie. Une Commission d'attribution des logements sera créée. Elle s'assurera que les dossiers de demandes soient compatibles avec les conditions spécifiques requises pour ces logements.

➡ PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

La consultation des Services de l'État et des personnes publiques associées s'est terminée le 28 novembre dernier. Monsieur le Maire a demandé au Tribunal administratif la nomination d'un commissaire enquêteur. On peut estimer aujourd'hui que l'enquête publique débutera aux alentours du 15 janvier 2010 pour se terminer un mois plus tard. Le commissaire enquêteur disposera alors d'un mois pour remettre son rapport. Le Conseil municipal sera ensuite sollicité pour approuver le dossier du PLU.

➡ INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE

Le Ministère de la Santé et des Sports appelle l'attention de tous, sur le risque d'intoxication au monoxyde de carbone, dans une lettre du 23 octobre 2009, et rappelle les mesures à prendre.

Qu'est ce que le monoxyde de carbone ?



Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un million de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

Quels sont ses dangers ?

Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est incolore, invisible et non irritant. Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque des maux de têtes, nausées, fatigue, malaises ou encore paralysie musculaire. Son action peut être rapide : dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès. Les

personnes intoxiquées gardent parfois des séquelles à vie. La grande majorité des intoxications a lieu au domicile.

Comment éviter les intoxications ?

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde... Les bons gestes de prévention aussi.

➔ Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations

➔ Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage.

➔ Veillez à une utilisation appropriée des appareils à combustion

Que faire si on soupçonne une intoxication ?

Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement

Dans ce cas :

① **Aérer immédiatement** les locaux.

② **Arrêter si possible** les appareils à combustion.

③ **Évacuer** au plus vite les locaux et bâtiments.

④ **Appeler les secours :**

☎ **112** : n° unique d'urgence européen

☎ **18** : sapeurs pompiers

☎ **15** : Samu

⑤ **Ne réintégrez pas les lieux** avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel de chauffage ou des Sapeurs Pompiers.

➡ COLLECTE DU VERRE : PLUS ET MIEUX

La collecte du verre a 35 ans. En 2008, la collecte de verre C2A a baissé de 41 tonnes (1 953 T au lieu de 1 994 T).



Sur la région, seulement 60 % du gisement de verre est récupéré alors que l'objectif du Grenelle de l'Environnement est de 75 % en 2012.

Pourquoi recycler le verre ?

↔ Le verre se recycle à l'infini. Presque rien n'est perdu (0,4 % seulement),

↔ Recycler le verre coûte deux fois moins cher que le mettre à la décharge,

↔ Il n'y a pas d'excédent de verre collecté : la VOA fabrique 175 000 tonnes de verre par an alors qu'elle n'en récupère que 83 000 tonnes sur la région.

Bien trier le verre

Mettre : le verre alimentaire ménager (bouteilles, pots, bocaux),

Ne pas mettre : verre pyrex, verre arcopal, vaisselle en faïence ou terre cuite, vitrocéramique, verre plat (vitres, glaces), flacons pharmaceutiques, capsules, couvercles, bouchons en porcelaine, objets en cristal.

Où l'apporter à Cunac ?



Rue des Ecoles, Place de la Grèze, Chemin du Pin, Passage d'Artigues, Patut du Vialar et bientôt dans le quartier des Sittelles.

Champions de la collecte du verre : les seniors de plus de 55 ans !

Nota bene : le verre naît du verre, récupérons-le : **PLUS** et **MIEUX**.

INFO « BIO SEAUX »

En complément des composteurs, il est possible de passer commande de « bio-seaux ».

Contact : Mairie ☎ 05 63 55 13 93.

Le « bio-seau » a sa place à la cuisine car il récolte les épluchures de légumes et de fruits, avant de les verser dans le composteur. Il incite à garder ses déchets végétaux sur son terrain, afin d'alléger les ordures ménagères résiduelles, collectées le mardi à Cunac.

DÉCLARATION DES PUIITS & FORAGES DOMESTIQUES

La déclaration en mairie des ouvrages ou projets d'ouvrages de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique est **obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2009**, suite à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30.12.2006.



Cette déclaration permet aux services de distribution d'eau potable de contrôler et de recenser les ouvrages, ainsi que de prévenir les propriétaires sur les mesures à prendre en cas de pollution de la nappe phréatique.

Un site Internet, ouvert par le Ministère du développement durable, permet d'obtenir les informations réglementaires ainsi que de télécharger le formulaire de déclaration :

<http://www.forages-domestiques.gouv.fr>

Les mêmes services peuvent être obtenus à la Mairie.

DÉSHERBAGE COMMUNAL : PRESQUE ZÉRO HERBICIDE

C'est en bonne voie : les services techniques n'utilisent presque plus d'herbicide à la belle saison, à peine un



demi-bidon pour le cimetière. Et cela, grâce à l'acquisition au printemps d'un désherbeur thermique à gaz butane (69 €). Grâce à des passages réguliers dans la partie urbaine du village, l'équipe technique a su maintenir les rues et trottoirs dans un état satisfaisant d'entretien et de propreté, sans polluer notre environnement. Bravo pour leur travail, bien organisé et efficace.

IL FAIT BON VIVRE À CUNAC... OUI SI...

Vous êtes raccordés à l'assainissement collectif : ceci vous concerne.

Que devez-vous faire de vos eaux pluviales ?

Vous pouvez les stocker pour vos besoins en arrosages ou bien le faire rejoindre le milieu naturel (fossé, terrain, ruisseau). Mais ne les raccordez surtout pas au réseau public de collecte des eaux usées (assainissement collectif, tout-à-l'égout). En effet, il est interdit d'envoyer des eaux pluviales dans le réseau public d'eaux usées car celles-ci augmentent considérablement les volumes à traiter et perturbent le bon fonctionnement de la station d'épuration de la Madeleine à Albi.



Vous arbres dépassent sur la voie publique et nuisent à la fois à la visibilité, au passage des gros véhicules et à la vue des panneaux de signalisation routière. Prenez le temps de les élaguer afin d'éviter les incidents ou les accidents, dont vous pourriez être rendus responsables.

Vous élaguez les branches de vos haies en bordure de la voie publique. Enlevez-les des talus et fossés. Elles risqueraient d'être entraînées dans les buses et de faire obstacle au bon écoulement des eaux pluviales. Apportez ces branches à la déchèterie : en échange, vous pourrez emporter gratuitement un excellent compost pour votre jardin.

Vous disposez de buses de passage pour franchir le fossé séparant votre propriété de la voie publique : le nettoyage de ces buses vous incombe, même si les matériaux qui les obstruent ne viennent pas de chez vous.

Vous habitez dans le quartier des Templiers : les



espaces verts publics vous concernent. A plusieurs reprises, des arbustes, à peine plantés par le personnel technique de la Mairie, ont été saccagés par des jeunes footballeurs et cyclistes, qui se servent des pelouses ou des buttes de terre comme terrains de cross.

Pourtant, le bon état d'entretien des espaces verts publics contribue à l'agrément du cadre de vie de votre quartier.

⇔ **Vous avez un chien** : il ne doit pas gêner le voisinage. En particulier, ne le laissez pas divaguer sur la voie publique car son comportement est imprévisible et peut provoquer des accidents ou effrayer certaines personnes, en particulier les jeunes enfants.



⇔ **Vous accompagnez votre enfant à la garderie tôt le matin** : pensez à arrêter votre moteur et votre radio pendant ce temps car les proches voisins de l'école n'apprécient pas forcément ces manifestations sonores.

⇔ **Vous utilisez des lingettes** : contrairement au papier hygiénique, elles ne sont pas du tout biodégradables dans l'eau des W.C. Leurs fibres élastiques forment une étoupe inextricable qui s'enchevêtre dans les mécanismes et bloque régulièrement les moteurs des pompes de relevage. Lorsque celles-ci sont bloquées, les eaux des W.C.

débordent aux abords. De plus, les réparations des pompes sont extrêmement difficiles et très onéreuses. De ce fait, ne jetez jamais vos lingettes sales dans les W.C. mais mettez-les tout simplement avec vos ordures ménagères, collectées le mardi.

➡ SÉCURITÉ DES CHASSEURS ET DES PROMENEURS

Règlementation

⇔ Il est interdit de chasser de façon permanente à moins de 150 mètres de tous lieux accueillant du public, à savoir : des habitations, des lotissements, des routes, des pistes cyclables, des chemins publics, des lignes de chemin de fer, des stades, des cimetières, des terrains de camping, des jardins publics et privés...etc.

⇔ Avant de tirer, tout chasseur devra avoir identifié avec certitude le gibier, et s'être assuré qu'il n'y ait aucun danger.

Rappel

Le nouveau parcours de santé sur le terrain communal situé à la Canaque, ne doit pas être utilisé comme un terrain de chasse car des promeneurs, familles et enfants fréquentent cet espace, dédié au sport et à la détente.

UN PEU D'HISTOIRE

Une mare transformée en ...piste de danse !

Comblement de la mare de Cunac [extrait du Conseil municipal du 3 mai 1936]

Après avoir pris connaissance de la note de M. le Préfet du Tarn en date du 9 mars 1936 relative à l'assainissement de la mare située dans le village de Cunac et longeant le chemin vicinal ordinaire n° 1, étant démontré après une enquête administrative que pendant les périodes de sécheresse, cette mare devient un cloaque de vases putrescibles dégageant de mauvaises odeurs contraires à l'hygiène et à la salubrité publique ; après avis favorable du Conseil municipal à la requête consignée sur le registre des délibérations en date du 12 janvier 1936 et signée par la majorité des habitants du village demandant le comblement pur et simple de la mare.

Pour ces divers motifs et en vertu de l'article 1^{er} de la loi du 15 février 1902, sur la protection de la santé publique, le Maire de la commune de Cunac prend l'arrêté suivant :

Il sera procédé au comblement de la mare située dans le centre du village et longeant le chemin vicinal ordinaire n° 1 ; ce travail sera effectué par les chômeurs de la commune.

Édification d'une piste de danse [Extrait du Conseil municipal du 25 juin 1949]

Le Conseil municipal est saisi par M. Faramond de la réalisation d'une piste de danse pour les fêtes locales.

M. le Maire fait connaître qu'il a déjà pressenti en 1948 la jeunesse de Cunac de cette question et qu'aucune suggestion ne lui a été apportée.

Vu les faibles ressources de la commune, la piste de danse ne peut être édifiée avec les fonds communaux. Elle doit être le résultat de l'effort solidaire de la population, en particulier de la jeunesse, soit par le travail en nature, soit par des souscriptions en argent.

Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications de M. le Maire, décide qu'il soit procédé à une réunion de la jeunesse de Cunac pour la formation d'un Comité chargé de mener à bien l'édification de la piste de danse.

Cette piste sera construite sur l'emplacement de la mare comblée avec la presque unanimité des habitants du village de Cunac.



Quelques frises réalisées pour les fêtes à la cantine-garderie de l'Ecole

MANIFESTATIONS : décembre 2009 à mars 2010

Date et heure	Description	Lieu	Organisateur
Vendredi 11 décembre à 20h30	Loto	Salle de spectacles	École de Cunac
Samedi 19 décembre à 20h30	Concours de belote	Salle de spectacles	Comité d'Animation de Cunac
Jeudi 31 décembre 2009 à 20h	Réveillon	Salle de spectacles	Comité d'Animation de Cunac
Samedis 9 et 23 janvier 2010 à 20h30	Concours de belote	Salle de spectacles	Comité d'Animation de Cunac
Dimanche 10 janvier à 11h30	Cérémonie des voeux	Salle de spectacles	Le Maire et le Conseil municipal
Samedis 6 et 20 février	Concours de belote	Salle de spectacles	Comité d'Animation de Cunac
Dimanche 7 février à 14h	Loto	Salle de spectacles	ARPA
Samedi 13 février à 20h30	Loto	Salle de spectacles	ADMR
Samedis 6 et 20 mars à 20h30	Concours de belote	Salle de spectacles	Comité d'Animation de Cunac
Samedi 13 mars à 20h30	Bodéga	Salle de spectacles	Comité d'Animation de Cunac
Dimanches 14 et 21 mars	Élections régionales	Salle de spectacles	
Dimanche 21 mars à 11h30 [A confirmer date et jour]	Cérémonie du 19 mars 1962	Église à 10h45 Monuments aux morts à 11 h 30	Municipalité et FNACA
Samedi 27 mars à partir de 20h	Repas	Salle de spectacles	Basket Club Cunac Lescure



PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX (séance à 20 H 30)

Mercredi 16 décembre 2009

Mercredi 27 janvier 2010

Mercredi 24 février 2010

Mercredi 24 mars 2010

PUBLICATION TRIMESTRIELLE DE LA COMMUNE DE CUNAC
 10 Grand'Rue - Tél. 05 63 55 13 93 - Courriel : mairie.cunac@cunac.fr
 Directeur de la publication : Jean-Claude de Lapanouse
 Rédaction, photos et mise en page: Commission Communication – Décembre 2009
 Impression : Association Rebond - 1 chemin de Mayric - Albi - Tirage : 650 exemplaires

